

**DECLARATION DE LA MODIFICATION
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION N° 15272*1
Article R512-54-II du code de l'environnement**

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom Prénoms

Qualité

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Description générale du projet de modification de l'installation :

Le site est exploité en polyculture avec un atelier de 135 vaches laitières.

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la modification avec les installations existantes

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

La modification concerne l'implantation de l'installation
(modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux...)

Oui Non

Si oui, le déclarant **peut** joindre à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan d'ensemble à jour** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation **et du projet de modification**. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés...
- **Un plan de situation du cadastre actualisé** dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage.

Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation :

Le projet consiste en la création d'un hangar destiné au stockage de fourrage (<1000m³), de céréales (>5000m³) et de matériel non destiné à l'élevage.

5 – MODES D'EXPLOITATION

La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation
(évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets...)

Oui Non

Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation :

6 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :
Si oui, joindre votre demande de modification.

Oui Non

7 – AUTRES MODIFICATIONS

Descriptions éventuelles d'autres modifications :

Fait à

le

Signature du déclarant

**DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

EARL DE LA CAMOSSAIE

LIEU DIT LA CAMOSSAIE

49420

ARMAILLE

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :

Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :

Demande de modification de certaines prescriptions applicables :

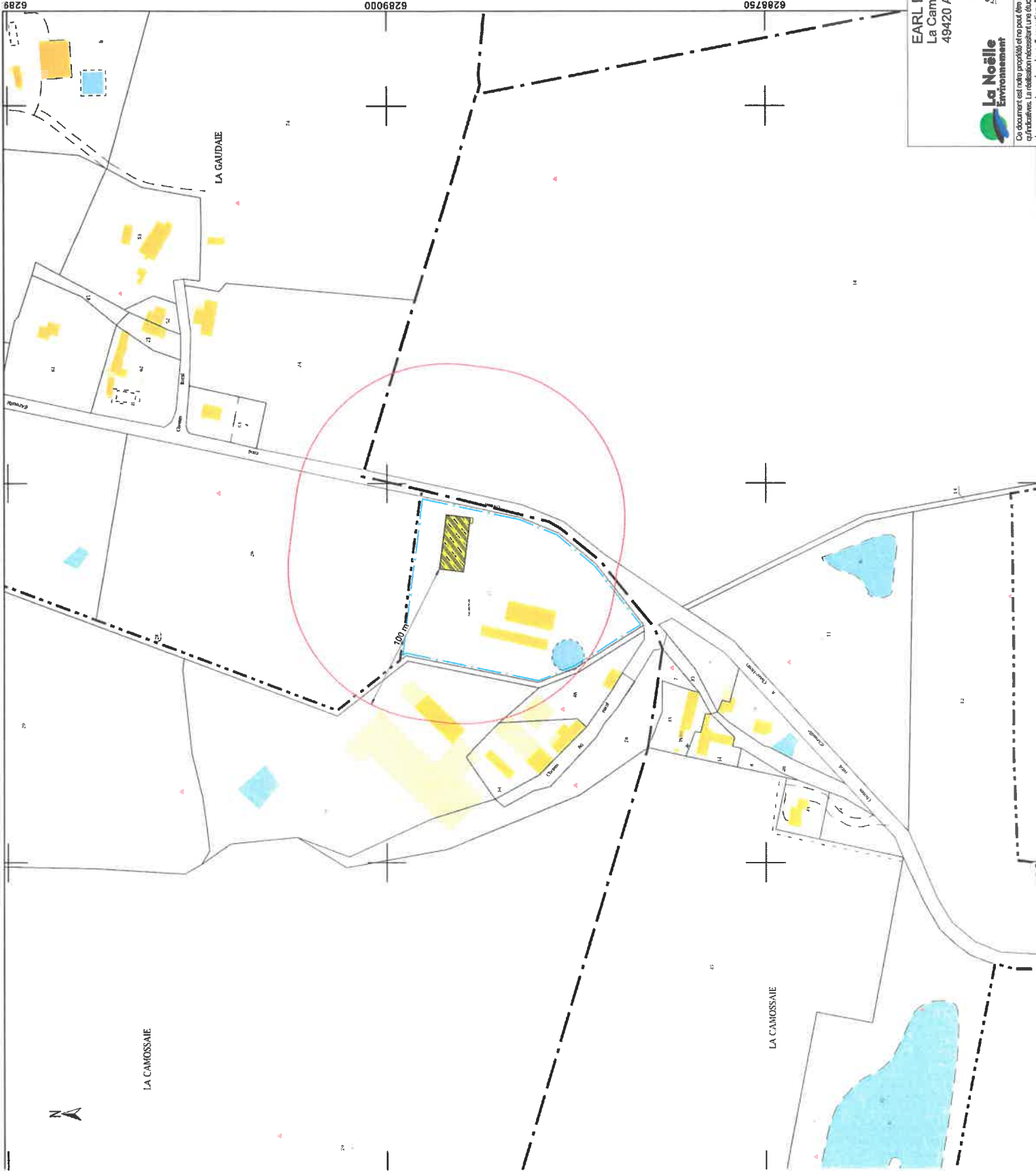
Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).

EXTRAIT CADASTRAL COMMUNE DE ARMAILLE SECTION ZA



LEGENDE

- Limite d'unité foncière
- Limite de lieux-dits
- Limite de feuille cadastrale
- Limite de section cadastrale
- Limite de commune
- Limite de département



EARL DE LA CAMOSSAIE
La Camossaiie
49420 ARMAILLE

Tel. : 02.
Site : La Camossaiie - 49420 ARMAILLE



DATE
cellé: 27.07/20 RD
Repart.:
N° F.V. 20B02008
P.M.E. PC2
Plan n°: 1
E.C.H. : 1,2500

Ce document est notre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Les actes de construction ne sont autorisés qu'après la réalisation d'un permis de construire. La réalisation nécessite une étude géotechnique pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présentations sont données sans aucune garantie. Pour plus d'informations, contactez-nous au 02 49 42 00 00.



- LEGENDE**
- Bâtiments
 - Habitations les plus proches
 - Projet
 - Limite d'unité foncière
 - Courbe de niveau
 - Zone enherbée
 - Zone boisée
 - Arbre
 - Emplacement photo
 - Puits
 - Forage
 - Borne incendie
 - Haie

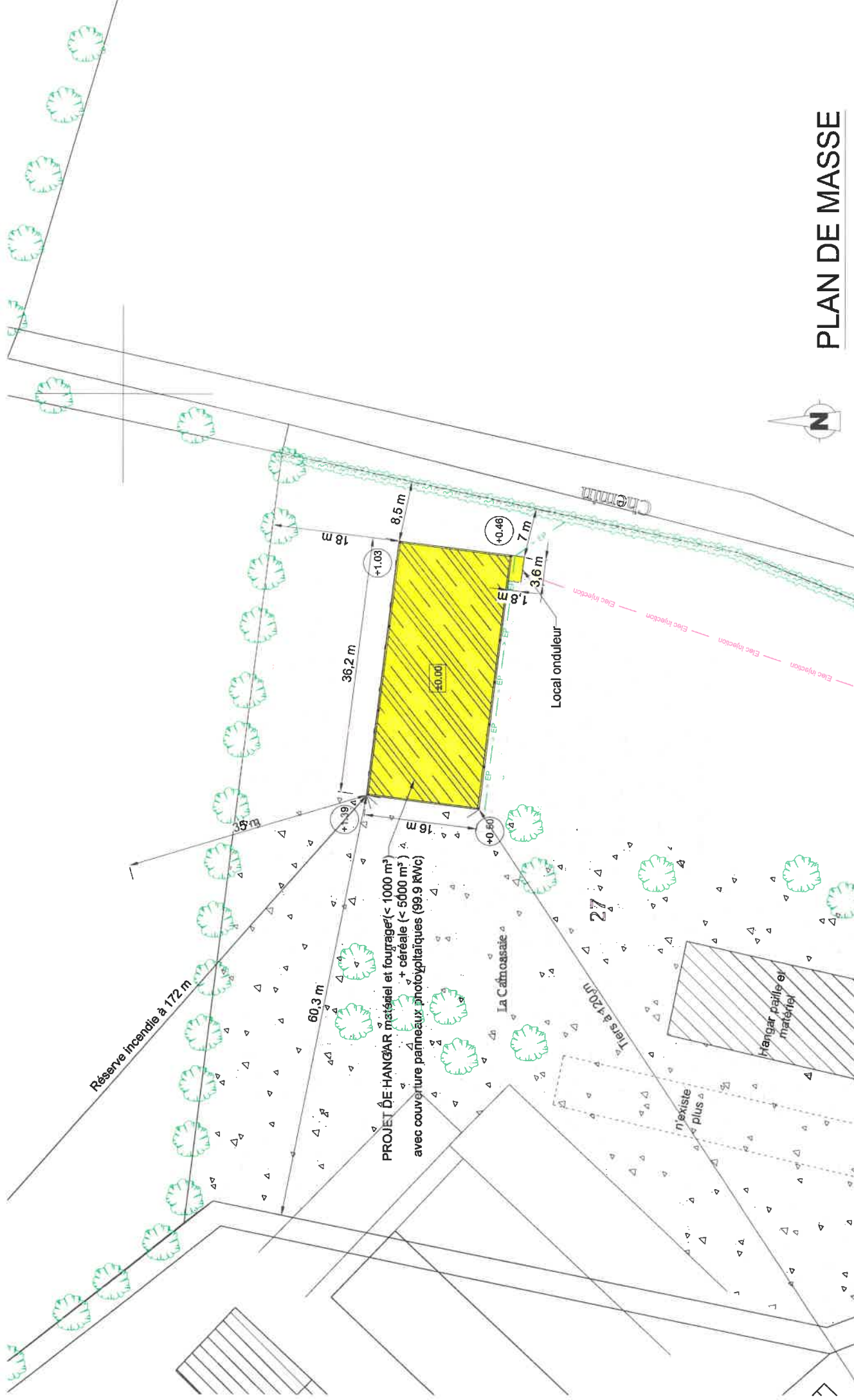
EARL DE LA CAMOSSAIE
 La Camossaiie
 49420 ARMAILLE

Tel. : 02.
 Site : La Camossaiie - 49420 ARMAILLE



Ce document est rendu disponible et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans autorisation écrite. Les copies de consultation ne sont qu'indicatives. La réalisation nécessitant une étude géométrique pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présentations ne sont pas des plans d'exécution. Elles sont soumises à la validation de l'architecte. Elles ne sont pas des plans d'exécution. Elles sont soumises à la validation de l'architecte.

DATE	RD
27.0720	
Mois:	
N° F.V.	2030208
Phase:	PC2
Plan N°:	2
Ech:	1:2000



PLAN DE MASSE

DATE	RD
café: 27.0720	RD
Mostré:	2050208
N° F.V.:	PC2
Phase:	3
PLAN N°:	1:500

EARL DE LA CAMOSSAIE
La Camossaié
49420 ARMAILLE

Tel. : 02.

Site : La Camossaié - 49420 ARMAILLE



Ce document est notre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Les copies de consultation ne sont qu'indicatives. La réalisation nécessite une étude spécialisée pour le béton et les supports, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construction.

- Compteur électrique
- Compteur eau
- Puits
- Forage
- Borne incendie



- Niveau terrain naturel
- Niveau sol fini
- Existant
- Projeté
- Supprimé
- Réseau électrique
- Réseau eau potable
- Evacuation Eaux Pluviales

- Zone stabilisée
- Zone stabilisée à créer
- Zone bétonnée
- Zone bétonnée à créer

- Elec exist.
- Elec créée.
- Eau exist.
- Eau créée.
- EP

